

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2026

SOUTENIR LE DANEMARK ET LE GROENLAND ET ŒUVRER EN FAVEUR D'UNE PLUS GRANDE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉFENSE - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 13

AMENDEMENT

présenté par

Mme Catherine Hervieu, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 25, insérer l'alinéa suivant :

« 7 bis. Invite le Gouvernement français, en lien avec ses partenaires européens, à soutenir toute initiative diplomatique visant à obtenir la reconnaissance et la réparation des dommages environnementaux causés par la présence militaire américaine au Groenland ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le rappelait l'anthropologue et explorateur Jean Malaurie, les États-Unis ont un lourd passif avec le Groenland, notamment en raison des contaminations radioactives provoquées par l'accident de Thulé, survenu le 21 janvier 1968, lorsqu'un bombardier B-52 de l'U.S. Air Force, transportant quatre bombes nucléaires, s'est écrasé sur la banquise, dispersant des substances radioactives dans un environnement d'une extrême fragilité.

Cet accident majeur n'est cependant pas un fait isolé. En 1953, les autorités américaines ont implanté le site militaire secret de Camp Century, destiné à accueillir des infrastructures liées à l'armement nucléaire. Abandonné en 1967, ce site demeure aujourd'hui enfoui sous plus de trente mètres de glace. Or, le dérèglement climatique accéléré en Arctique fait peser une menace croissante de libération de déchets radioactifs, chimiques et biologiques, susceptibles de contaminer

durablement la mer de Baffin et l'Atlantique Nord, avec des conséquences potentiellement catastrophiques pour les écosystèmes, les populations riveraines et le climat mondial.

Dans ce contexte, toute tentative de justification d'une prise de contrôle ou d'une appropriation du Groenland apparaît non seulement inacceptable sur le plan politique et juridique, mais également cynique au regard des responsabilités non assumées par les États-Unis. Si ceux-ci entendaient aujourd'hui « faire un chèque », il ne saurait s'agir que d'un premier acompte destiné à commencer à s'acquitter de la dette environnementale et morale contractée à l'égard du peuple groenlandais.

Rappelons à ce sujet les propos de Jean Malaurie dans sa Lettre à un Inuit de 2022 : “au nom des Sages de ce peuple, j'ai été mandaté par le chamane Uutaaq, le 18 juin 1951 à intimer au général de la U.S. Air Force le message suivant ‘Go home, mon général ! ‘Thulé est une terre inuit de paix. Vous n’êtes pas ici le bienvenu’